

AGRAL[®] 90
Mouillant et adhésif non ionique

Pour usage avec ACTIVOL[®], AMBUSH[®] 500EC, REGLONE[®], REFLEX[®] et autres produits sur l'étiquette.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCEPE ACTIF :
nonylphénoxy polyéthoxy éthanol 92 %

N° D'HOMOLOGATION 24725 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONTENU NET : 10 L

Norac Concepts Inc.
C.P. 31097
Guelph, ON
N1H 8K1
(519) 821-3633

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS : Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Cause des piqûres ou des brûlures douloureuses aux yeux et paupières. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation chez certains individus. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et un protecteur facial lors de la manipulation du concentré. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les repas, après avoir utilisé le produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'ingestion peut causer la nausée ou le vomissement. Un contact avec les yeux peut entraîner une grave irritation. Traiter selon les symptômes. Traiter les irritations de la peau selon les symptômes.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

À toute heure, (613) 787-5620 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

ENTREPOSAGE

Garder le contenant original hermétiquement fermé dans un endroit en sécurité lorsque non utilisé. L'entreposer dans un endroit frais et sec, loin d'agents oxydants ou réducteurs. Garder au loin de toute source de chaleur, d'étincelles ou d'allumage. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Éliminer toute source d'ignition, et ventiler l'endroit. Faire absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (sable, argile, litière pour chat, etc.). Disposer le tout dans un contenant hermétiquement fermé. Après s'être débarrassé des rebuts, laver l'endroit contaminé à l'eau. Voir le paragraphe ÉLIMINATION ci-dessous.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

AGRAL 90 se mélange à toutes les catégories d'eau. La liste ci-dessous donne la dose recommandée d'AGRAL 90 en fonction du type de produit utilisé. La préparation et l'utilisation des produits destinés à être pulvérisés, sont mentionnées sur leur étiquette respective.

Produit de répression destiné à être pulvérisé ou pour autres usages	Taux d'AGRAL 90 par litre de bouillie	Remarques
ACTIVOL [®]	250 mL/1000 L	Sur les cerises aigres et douces
AMBUSH [®] 500EC, POUNCE [®]	300 mL/1000 L	Sur les crucifères
FONGICIDE MIRAVIS [®] ACE	125 mL/100 L	Sur le blé. Ajouter ce produit après tous les autres ingrédients.
FONGICIDE MIRAVIS [®] BOLD	125 mL/100 L	Sur le canola. Ajouter ce produit après tous les autres ingrédients.
REGLONE [®] , REWARD [®]	1 L/1000 L	Ne pas utiliser d'AGRAL 90 avec du REGLONE pour la répression de la spargoute des champs. Ne pas utiliser d'AGRAL 90 avec du REGLONE pour détruire les fanes des pommes de terre, sauf de la façon conseillée dans les provinces des Prairies, avec la dose de 1,5 L/ha de REGLONE.
PINNACLE [®] , REFLEX [®] , TELAR [®]	1 L/1000 L	Ajouter l'AGRAL 90 après tous les autres ingrédients. Un agent antimousse peut être nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
ACCENT [®] , ALLY [®] , REFINE [®] EXTRA, ULTIM [®] , ELIM [®] , PRISM [®] , MUSTER [®] , CLASSIC [®] , ESCORT [®] , PEAK 75WG [®] , CURTAIL ^{MC} M, LONTREL ^{MC} 360, PARDNER [®] .	2 L/1000 L	Ajouter l'AGRAL 90 après tous les autres ingrédients. Un agent antimousse peut être nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.

Produit de répression destiné à être pulvérisé ou pour autres usages	Taux d'AGRAL 90 par litre de bouillie	Remarques
PURSUIT [®] , AC 299, 263 70 WDG, ODYSSEY [®] , DISTINCT [®] , REFLEX [®] +PURSUIT [®] , UPBEET [®] , FIRST RATE ^{MC}	2,5 L/1000 L	Ajouter l'AGRAL 90 après tous les autres ingrédients. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
ELEVATE [®] 50WDG	200 mL/1000 L	Raisin
VANTAGE ^{MC} MAX, VANTAGE ^{MC} PLUS, ROUNDUP [®] TRANSORB ^{MC} , GLYFOS [®] , CREDIT [®] , RENEGADE [®] , CREDIT.	350 mL/50 à 100 L 500 mL/100 L	Pour le chiendent, semis sans labour ou réduit, et pour la jachère. Chiendent - pour des volumes d'eau de 150 à 300 L/ha.
Pour le lavage des réservoirs et matériels de pulvérisation.	30 mL/50 L	Éliminer les rebuts en fonction des règlements municipaux et provinciaux. Se rapporter au paragraphe ÉLIMINATIONS.

NOTA : Ne pas dépasser la dose recommandée d'AGRAL 90, surtout avec les produits qui contiennent leur propre agent mouillant. Un excès de mouillant peut mener à une perte de bouillie à cause d'un excès de ruissellement. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.

AGRAL[®], , MIRAVIS[®], PEAK[®], REFLEX[®], REGLONE[®], sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta. Tous les produits indiqués sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs compagnies respectifs. Vendu pour utilisation au Canada seulement. Pas de licence d'exportation